

INSTALLATION COMMERCE AMBULANT - 2026

Lieu d'installation :

Produits de vente :

DEMANDEUR

Raison sociale :

Numéro de SIRET (Obligatoire) :

Nom : Prénom :

Domiciliation/adresse :

Contact(s) téléphonique(s) :

BESOINS

Surface d'occupation (en mètre) : Largeur au sol : Longueur au sol :

Électricité : oui non

Informations complémentaires :

Joindre les documents suivants :

- Photocopie de la pièce d'identité du dirigeant officiel
- Photocopie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois, inscription au registre du commerce ou registre des métiers de l'artisanat.

DROITS DE PLACE TARIFS 2026

DROITS DE VOIRIE		SUPPLÉMENTS APPLICABLES SUR LES DROITS DE PLACE OU DE VOIRIE	
Commerce ambulant - par m ² par jour	2,20 €	Option électricité par jour et par commerce - volant	
Pénalités pour défaut de déclaration initiale ou prolongation non déclarée (Les frais de pénalités s'ajoutent au tarif en vigueur facturé pour les droits de voirie)	30,00 €	Petit consommateur (ayant au maximum un appareil CB, une balance et un petit éclairage)	3,25 €
		Gros consommateur (ayant besoin de froid et/ou de chaud) (limite maximale de consommation 220 volts / 3680 watts / 16 ampères)	4,35 €
		Branchements non déclaré (Abonnés ou volants)	15,40 €

Le :

Date et signature du demandeur :